

UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DU VAL D'OISE (UDAF 95)

L'agglomération propose, en partenariat avec l'Udaf 95, des consultations de médiation familiale et de soutien à la parentalité. Cette association à but non lucratif a été créée en 1966 et reconnue d'utilité publique.

Parmi les 4 missions qui lui ont été assignées : donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ; représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles, et notamment désigner ou proposer des délégués des familles aux divers conseils et assemblées ou autres organismes institués par l'État, la Région, le Département, la commune ; gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge ; exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles. L'Udaf 95 propose d'autres services en direction du public Val d'Oisien comme le Point Conseil Budget, le Point Information famille, l'Information soutien aux tuteurs et tuteurs familiaux, le Point accueil écoute jeunes, le conseil conjugal et familial et les consultations psychologiques.

FOSESSE

Les 1^{er} lundi, 3^e mercredi et 4^e lundi du mois, de 9h à 12h30 - Centre social Agora, 1, rue Fernand Picquette. Entretiens sur RDV au 01 34 47 40 22

LOUVRES

Les 1^{er} lundi, 3^e mercredi et 4^e lundi du mois, de 14h à 18h - MJC, la Lucarne, 161, rue de Paris. Entretiens sur RDV au 01 34 68 89 25

INTERVENANTS SOCIAUX EN GENDARMERIE

L'intervenant social accueille et facilite la prise en charge des victimes au sein des deux brigades de gendarmerie de Fosses et Louvres. Son rôle est de répondre aux situations de détresse sociale et de proposer, selon les besoins de la personne, des relais vers les partenaires adaptés.

Ses missions : accueillir et écouter, identifier les besoins et guider dans les démarches, informer sur les droits et orienter vers des partenaires compétents.

L'intervenant social respecte la confidentialité, est tenu au secret professionnel (art.378 du code pénal et art.226-13 du nouveau code pénal) - Ce secret peut être levé dans le cadre de la protection de l'enfance et des personnes vulnérables (art.226-14 du code pénal).

À la gendarmerie de Dammartin-en-Goële

L'association d'aide humanitaire la Croix-Rouge française, Délégation territoriale de Seine-et-Marne met à disposition une professionnelle spécialisée dans l'écoute qualitative, le conseil et l'orientation des personnes rencontrant des problématiques en rapport avec des violences intrafamiliales, à la vulnérabilité des personnes, à l'intégrité des personnes ou encore à des conflits de voisinage.

À cette fin, des permanences d'accueil sont mises en place par une intervenante sociale en gendarmerie (ISG) destinées aux habitants des communes de Dammartin-en-Goële, Othis, Saint-Mard, Longperrier, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Villeneuve-sous-Dammartin et Juilly.

Le lieu de ces permanences est fixé à la gendarmerie de Dammartin-en-Goële (77230) au 64, avenue de l'Europe - le jeudi, le vendredi 9h à 12h et 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h sur rendez-vous au 06 98 00 77 87

À la gendarmerie de Louvres*

Le lundi de 9h à 18h et le mardi de 9h à 17h30 2, route de la Grange aux Dîmes 95380 Louvres

À la gendarmerie de Fosses*

Le mercredi de 9h à 17h30 et le jeudi de 9h à 18h 43, avenue de la Haute Grève 95470 Fosses

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Pascaline CULICCHIA

☎ 06 28 42 05 37

✉ pculicchia@roissypaysdefrance.fr

* Les gendarmeries de Fosses et Louvres couvrent Chennevières-lès-Louvres, Épiais-lès-Louvres, Louvres, Marly-la-Ville, Puisieux-en-France, Fontenay-en-Paris, Fosses, Saint-Witz, Survilliers, Vémars, Villeron.

DROIT DES FEMMES ET AIDE AUX VICTIMES

CIDFF 95 est une association loi 1901, porteuse d'une mission d'intérêt général d'information sur les droits des femmes et des familles qui lui est confiée par l'État. Le CIDFF 95 est membre de la Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FNCIDFF).

Le CIDFF du Val d'Oise informe, oriente et accompagne le public et en priorité les femmes et les familles gratuitement et confidentiellement dans les domaines suivants :

- l'accès au droit : les juristes du CIDFF 95 reçoivent en entretien individuel sur l'ensemble du Val d'Oise (voir nos permanences) et par téléphone tout public souhaitant obtenir des informations afin de connaître ses droits, de les faire valoir, dans tous les domaines du Droit ;

- l'aide aux victimes : les juristes et/ou les psychologues, et/ou l'intervenante sociale du CIDFF 95 reçoivent toute personne victime (ayant porté plainte) ou s'estimant victime (la plainte n'étant pas encore constituée) sur des permanences dédiées (voir nos permanences).

Professionnels : juristes, psychologues, intervenante sociale et administratifs à votre service.

PERMANENCES JURIDIQUES ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

FOSESSE (95470) L'Agora - 1, rue Fernand Picquette - 01 34 47 40 22

LOUVRES (95380) Maison des Jeunes et de la Culture "La Lucarne" - 161, rue de Paris - 01 34 68 89 25

VILLIERS-LE-BEL (95400) Maison de la Justice et du Droit - 2, rue Pompon - 01 34 19 87 52

CONSULTATIONS DE MÉDIATION FAMILIALE ET DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Les consultations de soutien à la parentalité et les entretiens de médiation familiale offrent un lieu de parole et d'écoute pour toute personne ou couple, souffrant de difficultés relationnelles, conjugales ou familiales. Un premier entretien permet d'évaluer la situation, de clarifier auprès des personnes leur demande et de réorienter sur d'autres services plus appropriés, s'il le faut. Il est ensuite proposé à la ou

ASSOCIATION FEMMES SOLIDAIRES

Cette association s'engage pour faire reculer toutes formes de discriminations et développer une éducation non sexiste et non violente. Elle informe, sensibilise sur les droits des femmes afin de contribuer à l'évolution des mentalités vers une société libérée des rapports de domination. L'association défend les valeurs fondamentales de laïcité, de mixité, d'égalité pour les droits des femmes, de paix et de liberté.

MITRY-MORY

11, rue Paul Vaillant Couturier

✉ femmes-solidaires.mitry@hotmail.fr

☎ 01 64 67 07 90

PERMANENCES EN DROIT GÉNÉRAL ET DROIT DES ÉTRANGERS

GOUSSAINVILLE (95190) Plateforme des services publics - rue Robert Peltier - 01 39 94 69 70

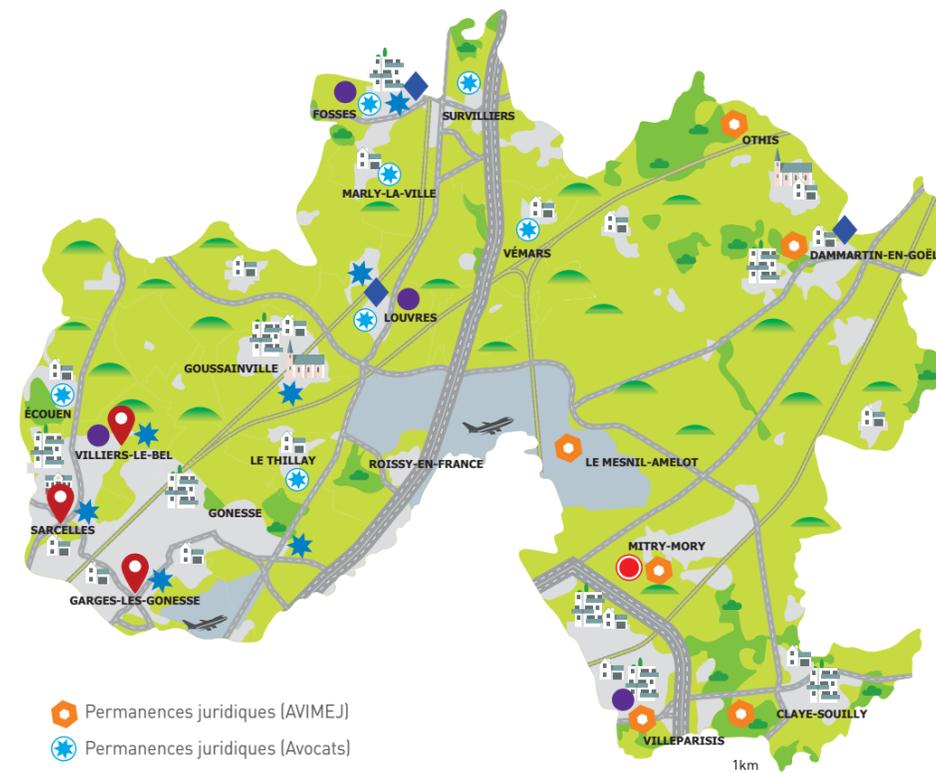
PERMANENCES EN DROIT GÉNÉRAL

GARGES-LÈS-GONESSE (95140) Maison de la Justice et du Droit - 37, rue du Tiers Pot - 01 30 11 11 20

LOUVRES (95380) Maison des Jeunes et de la Culture "La Lucarne" - 161 rue de Paris - 01 34 68 89 25

SARCELLES (95200) Maison de la Justice et du Droit - 31 bis, avenue du 8 mai 1945 - 01 39 94 96 22

CARTE DE PRÉSENTATION DE L'OFFRE POUR L'ACCÈS AU DROIT POUR TOUS



- Hexagone orange : Permanences juridiques (AVIMEJ)
- Etoile bleue : Permanences juridiques (Avocats)
- Etoile bleue à six branches : Permanences juridiques (CIDFF)
- Cercle violet : Permanences de soutien psychologique
- Point rouge : Maison de la Justice et du Droit
- Cercle rouge à double contour : Femmes Solidaires
- Losange bleu : ISG Intervenant Social Gendarmerie

Roissy Pays de France
Communauté d'agglomération

► roissypaysdefrance.fr

GUIDE ACCÈS AU DROIT

Favoriser l'accès au droit pour tous

Roissy Pays de France
Communauté d'agglomération

ÉDITO

Contribuer à la promotion de l'égalité des citoyens devant la loi

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France souhaite rendre le droit accessible à tous afin de contribuer à la promotion de l'égalité des citoyens devant la loi.

Pour cela, depuis de nombreuses années, une offre en matière de droit est proposée sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération. De nombreuses permanences sont organisées chaque semaine au sein de différentes structures avec un grand nombre d'opérateurs.

L'offre juridique proposée se veut variée afin de répondre au mieux aux besoins et aux attentes formulées par les résidents des communes de Roissy Pays de France.

À cette fin, ce dispositif prend appui sur un grand nombre d'opérateurs qualifiés en matière de droit, dans diverses spécificités juridiques.

Pour beaucoup de personnes la prise de contact avec un spécialiste du droit est une première. Cette offre de service se veut être une réponse adaptée à la demande de proximité afin de vous apporter une aide juridique avec un avocat ou un juriste spécialisé.

Il s'agit pour le professionnel qui vous accueille, de vous orienter en matière de droit, et le cas échéant, de définir avec vous, les démarches à entreprendre.

Cet outil a pour objet de vous guider dans les méandres du droit au travers d'une prise de contact avec des professionnels, soit par téléphone, par courriel ou au sein d'une permanence d'accueil de proximité sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Pascal DOLL

Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Tutem SAHINDAL-DENIZ

Vice-présidente en charge du Handicap, de la santé et de l'aide à la personne

CONSULTATIONS JURIDIQUES

Dans le cadre de sa compétence action sociale Roissy Pays de France propose aux habitants différents dispositifs permettant d'apporter des réponses juridiques, gratuites, à distance ou lors des permanences assurées par un cabinet d'avocats ou des associations locales.



Consultation par téléphone ou par courriel de 9h30 à 18h30

Maître Sophie OLEJNICZAK

03 21 21 55 04 - 06 48 78 37 86

sophie.olejniczak@legal-avocat.fr

À DISTANCE

Apporter aux administrés résidents des 42 communes de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France des réponses juridiques relevant du droit privé et/ou public : le droit civil, le droit du travail, le droit fiscal... et plus globalement les questions juridiques nées de la vie courante.

AUX PERMANENCES

L'agglo propose des permanences gratuites et sans rendez-vous, accessibles sur simple présentation d'un justificatif de domicile, aux horaires et lieux de permanence ci-dessous, assurées par Maître Sophie OLEJNICZAK ou Maître Siham KADRI.

Les villes concernées par cette offre :

ÉCOUEN (95440)

Le 2^e samedi du mois de 9h30 à 11h30
En mairie - Place de la Mairie

FOSSES (95470)

Le 4^e samedi du mois de 10h à 12h
En mairie - Place du 19 Mars

LOUVRES (95380)

Le 1^{er} et le 3^e mardi du mois
De 17h30 à 19h30
En mairie - Rue de Paris

LE THILLAY (95500)

Le 3^e samedi du mois de 10h à 12h
En mairie - Rue des Écoles

MARLY-LA-VILLE (95670)

Le 3^e samedi du mois de 10h à 12h
En mairie - Rue du Colonel Fabien

SURVILLIERS (95470)

Le 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h
En mairie - Rue de la Liberté

VÉMARS (95470)

Le 1^{er} samedi du mois de 9h à 11h
En mairie - Rue Léon Bouchard

L'ASSOCIATION AVIMEJ

L'association AVIMEJ assure une aide à l'accès au droit, la mise en œuvre de médiations et de mesures de justice restaurative et apporte une aide aux victimes d'infractions pénales dans le cadre de toute situation de victimation.

Des permanences gratuites sont proposées avec une demande préalable d'un rendez-vous dans les villes suivantes :

CLAYE-SOUILLY (77410)

Le 1^{er} et 3^e mardi du mois de 9h30 à 12h
Sur rendez-vous au 01 60 26 92 00

DAMMARTIN-EN-GOËLE (77230)

Tous les jeudis de 9h30 à 12h30
Sur rendez-vous au 01 60 03 85 53

LE MESNIL-AMELOT (77990)

Le 3^e jeudi du mois de 14h à 17h
Sur rendez-vous au 01 60 03 51 18

MITRY-MORY (77290)

Le 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 13h30 à 17h30
Sur rendez-vous au 01 60 21 60 08

OTHIS (77280)

Le 1^{er} jeudi du mois de 14h à 16h
Sur rendez-vous au 01 60 03 98 56

VILLEPARISIS (77270)

Maison des Droits :
Permanence psychologique : le 1^{er} vendredi du mois de 9h à 12h
Permanence juridique : le 2^e vendredi du mois de 9h à 12h et de 14h à 17h30 sur rendez-vous au 01 87 06 58 80

Maison pour Tous : le 4^e vendredi du mois de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Sur rendez-vous au 01 64 67 58 50

LES MAISONS DE LA JUSTICE ET DU DROIT DE L'AGGLO

Placées sous l'autorité du président du Tribunal Judiciaire de Pontoise et du Procureur de la République, les MJD assurent sur le territoire une présence judiciaire de proximité, favorisent l'aide aux victimes, facilitent l'accès aux droits et développent des nouveaux modes de traitement judiciaire et pénal de la petite délinquance.

Elles assurent une présence judiciaire de proximité et facilitent l'accès au droit et l'aide aux victimes.

Elles regroupent différentes permanences d'information juridique de proximité et d'accueil de professionnels du droit ou d'associations.

GARGES-LÈS-GONESSE (95140)

Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h30 à 13h (fermé au public l'après-midi) 37, rue du Tiers Pot

01 30 11 11 20

mjd-garges-les-gonesse@justice.fr

SARCELLES (95200)

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h 31 bis, avenue du 8 Mai 1945

01 39 94 96 22

mjd.sarcelles@justice.fr

VILLIERS-LE-BEL (95400)

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h 2, rue Pompon

01 34 19 87 52

mjdvillierslebel@roissypaysdefrance.fr